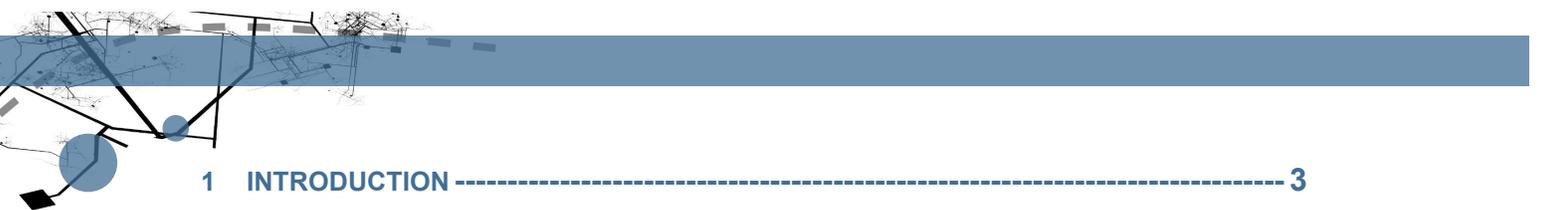




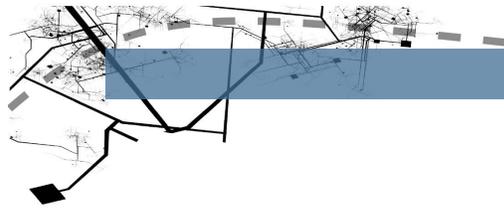
Autoroute 25 en PPP

DU 1^{ER} JUIN 2024 AU 31 MAI 2025





1	INTRODUCTION	3
2	PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA QUATORZIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2024-2025)	4
2.1	Achalandage	4
3	PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)	9
4	EXPLOITATION ET ENTRETIEN	11
4.1	Interventions et accidents	11
4.2	Inspections réalisées au cours de l'année	12
4.3	Travaux réalisés au cours de l'année	13
5	SERVICE À LA CLIENTÈLE	13
5.1	Comptes clients	14
5.2	Plaintes et demandes d'information	19
6	ANNEXE	21
6.1	Grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} juin 2024	21



1 INTRODUCTION

Le 13 septembre 2007, le ministre des Transports (le Ministère) a signé une Entente de partenariat public-privé (PPP)¹ pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en PPP dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

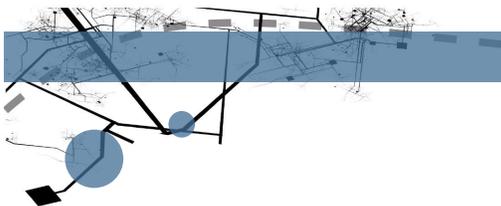
- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des Usagers² de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont et dont l'accès est fermé entre le 15 novembre et le 15 avril;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'Entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des Usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation. Comme prévu dans l'Entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la dernière année d'exploitation, soit du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, représentant la quatorzième année d'exploitation. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

¹ L'entente de PPP est disponible sur le site du Ministère

² L'utilisation de la majuscule réfère à une définition précise du terme, telle que précisée dans l'Annexe 1 de l'Entente de partenariat, disponible sur le site du Ministère.



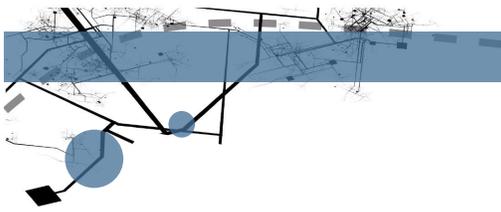
2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA QUATORZIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2024-2025)

2.1 Achalandage

Au cours de la dernière année, plus de 19,2 millions de passages ont eu lieu sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une hausse de 0,5% par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à près de 19,1 millions de passages.

Au total, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, près de 84,2% des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

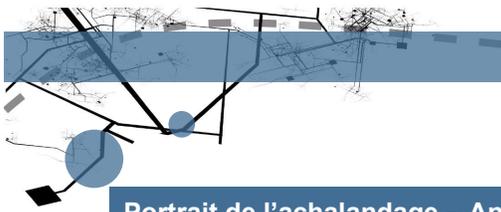


Portrait de l'achalandage – Année 2024-2025 : 19 206 933 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/mois	Circulation quotidienne moyenne	DJMA †	Moyenne horaire en période de pointe *
Juin 2024	1 636 394	30	54 546	52 130	2 896
Juillet 2024	1 583 698	31	51 087	52 165	2 444
Août 2024	1 632 983	31	52 677	52 074	2 585
Septembre 2024	1 657 882	30	55 263	51 957	3 031
Octobre 2024	1 756 183	31	56 651	52 005	3 052
Novembre 2024	1 647 605	30	54 920	52 004	3 008
Décembre 2024	1 524 312	31	49 171	52 201	2 562
Janvier 2025	1 454 831	31	46 930	52 442	2 640
Février 2025	1 343 482	28	47 982	52 337	2 673
Mars 2025	1 550 598	31	50 019	52 384	2 808
Avril 2025	1 632 771	30	54 426	52 534	3 089
Mai 2025	1 786 194	31	57 619	52 622	3 139

*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels

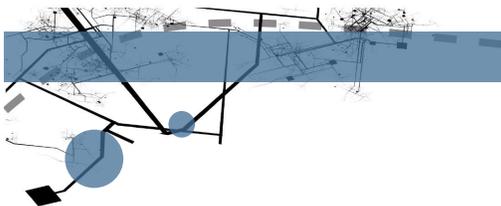


Portrait de l'achalandage – Année 2023-2024 : 19 116 805 passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	DJMA †	Moyenne horaire en période de pointe *
Jun 2023	1 673 696	30	55 790	51 859	3 009
Juillet 2023	1 570 714	31	50 668	51 713	2 505
Août 2023	1 666 454	31	53 757	51 742	2 661
Septembre 2023	1 700 784	30	56 693	51 688	3 255
Octobre 2023	1 738 333	31	56 075	51 735	3 258
Novembre 2023	1 647 937	30	54 931	51 914	3 075
Décembre 2023	1 452 467	31	46 854	51 898	2 515
Janvier 2024	1 366 562	31	44 083	51 982	2 552
Février 2024	1 434 171	29	49 454	52 161	2 808
Mars 2024	1 533 583	31	49 470	52 179	2 815
Avril 2024	1 577 783	30	52 593	52 345	2 890
Mai 2024	1 754 321	31	56 591	52 232	2 996

*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6h et 9h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

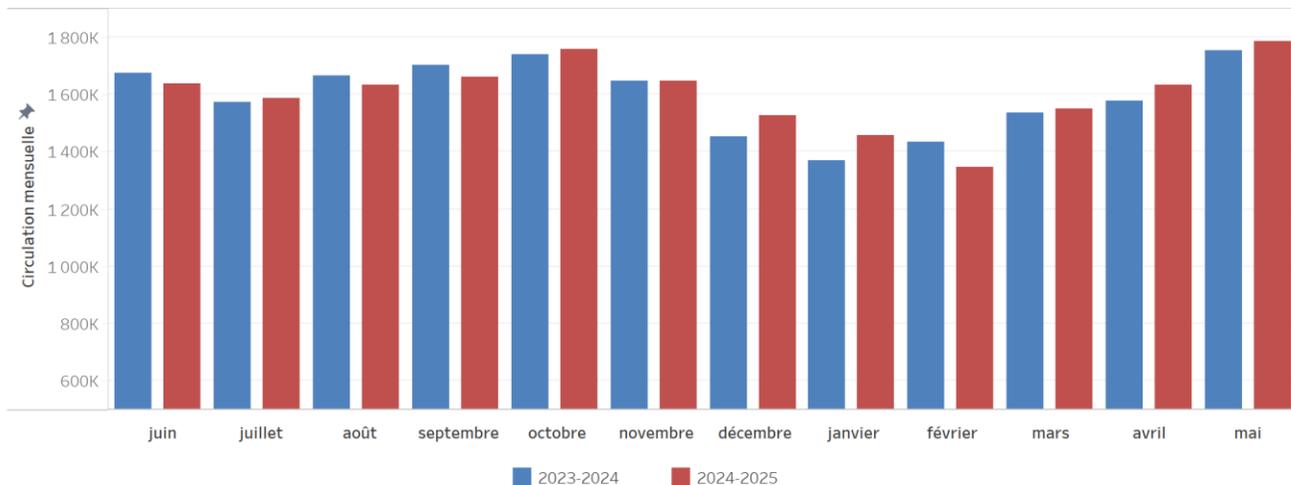
† DJMA : Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois des débits journaliers moyens annuels



Les trois graphiques suivants permettent de suivre les données d'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

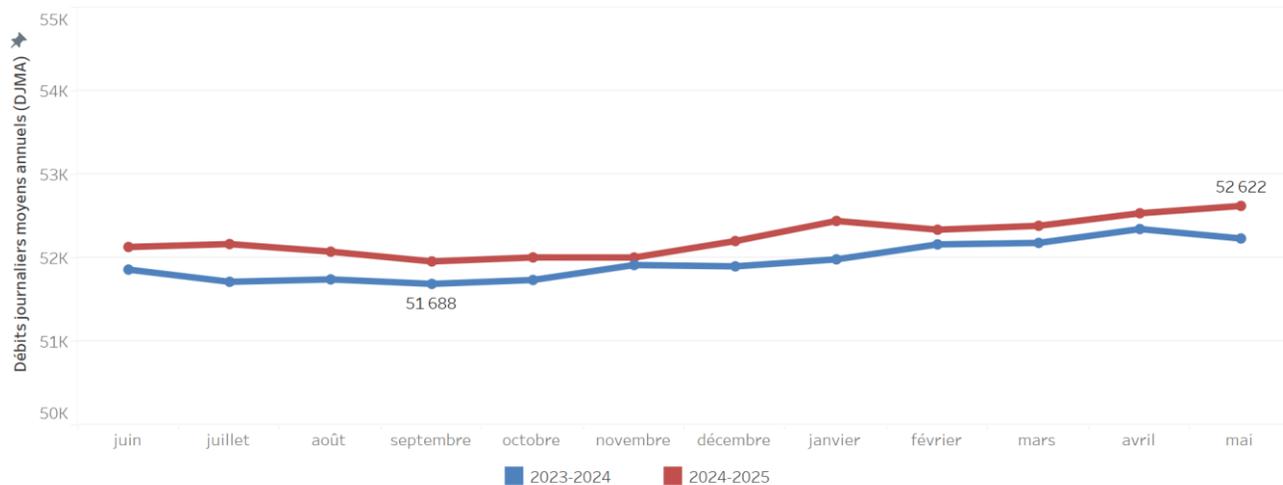
Circulation mensuelle – Comparaison 2024-2025 / 2023-2024

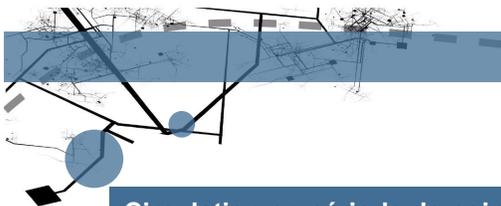
Circulation mensuelle totale



Débits journaliers moyens annuels† – Comparaison 2024-2025 / 2023-2024

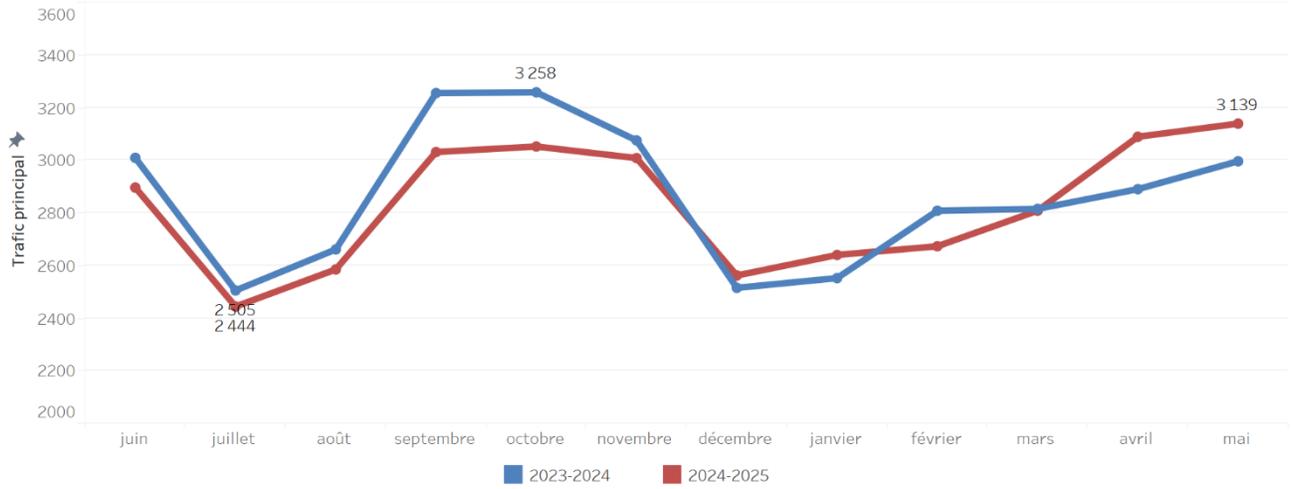
Moyenne mensuelle mobile sur 12 mois (DJMA)

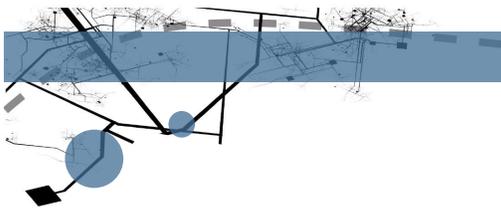




Circulation en période de pointe – Comparaison 2024-2025 / 2023-2024

Moyenne horaire en période de pointe





3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

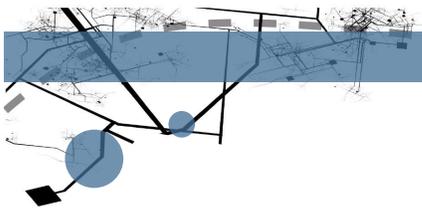
Des revenus de 18,7 millions de dollars pour le Ministère en 2024-2025

L'Entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25 prévoit une formule de partage des revenus lorsque ceux-ci dépassent certains seuils. La mécanique définissant les modalités et les seuils est encadrée et définie par l'Entente de partenariat.

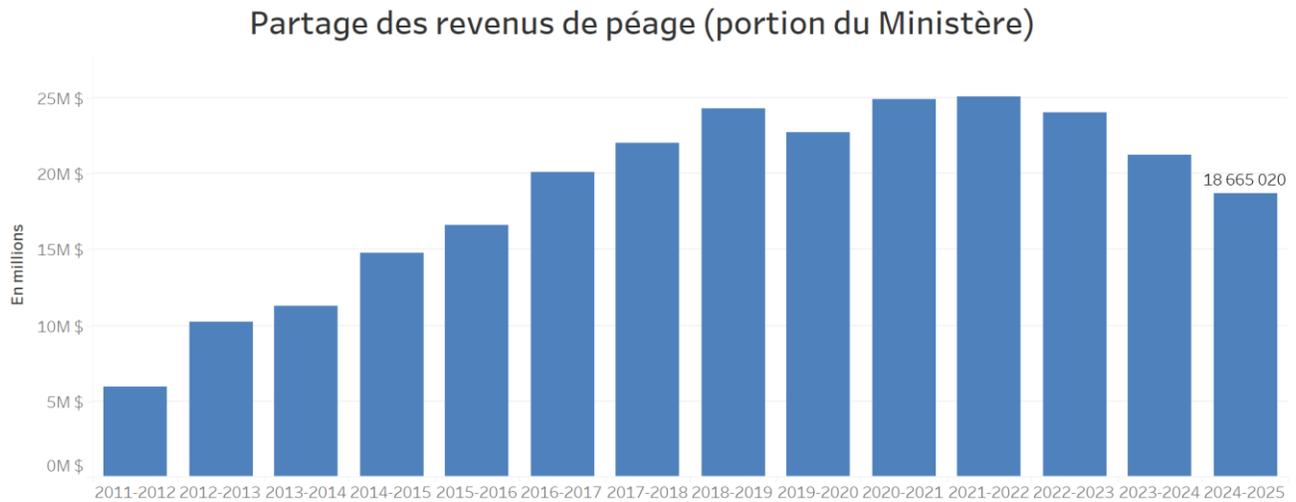
Pour la quatorzième année d'exploitation, le Ministère a donc ainsi recueilli un montant de 18,7 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage, comparativement à 21,2 millions de dollars l'année précédente. Après quatorze années d'exploitation, le montant cumulé atteint près de 261,5 millions.

Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, des revenus de péage, etc.

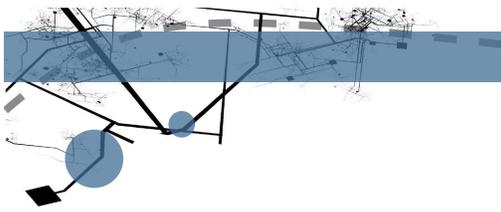
Pour connaître les grilles tarifaires en vigueur entre le 1^{er} juin 2024 et le 31 mai 2025, veuillez consulter l'annexe du présent rapport. Les tarifs de péage et les frais d'administration sont indexés pour tenir compte de l'inflation, le premier juin de chaque année, le tout en respectant la réglementation applicable et l'Entente de Partenariat (EP). Les tarifs augmentent aussi en fonction de l'atteinte de certains seuils d'achalandage dans le régime graduel d'augmentation des prix prévu à l'Entente de partenariat. Pour l'année 2024-2025, aucun seuil associé à ce régime n'a été atteint.



Partage des revenus de péage (portion du Ministère)



Note : La part des revenus de péage attribuable au Ministère pour l'année 2019-2020 est nette du paiement des passages des utilisateurs durant la période de suspension du péage du 25 mars au 24 mai 2020 inclusivement, liée à la COVID-19.



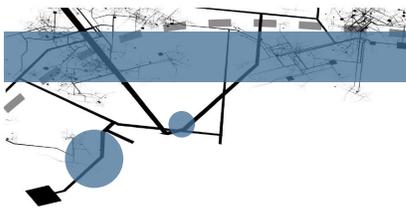
4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux Usagers par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et de son réseau de caméras de surveillance. Le partenaire privé doit également gérer les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

Interventions et accidents – Année 2024-2025					
	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de voie ⁴	Assistance à l'Usager ⁵
Juin 2024	1	5	8	7	42
Juillet 2024	1	8	10	4	55
Août 2023	2	10	7	4	47
Septembre 2024	0	7	6	3	42
Octobre 2024	2	3	7	1	67
Novembre 2024	1	9	6	9	36
Décembre 2024	0	4	5	4	30
Janvier 2025	4	8	8	0	27
Février 2025	0	8	5	2	36
Mars 2025	0	2	2	0	31
Avril 2025	3	10	5	0	44
Mai 2025	2	5	4	2	48
TOTAL	16	79	73	36	505



Interventions et accidents – Année 2023-2024					
	Accidents ¹	Incidents ²	Événements avec intervention policière ³	Fermetures de voie ⁴	Assistance à l'Usager ⁵
Juin 2023	0	2	24	8	23
Juillet 2023	2	7	72	7	56
Août 2023	4	5	17	10	45
Septembre 2023	2	4	14	4	43
Octobre 2023	3	8	26	12	56
Novembre 2023	1	11	9	2	52
Décembre 2023	1	5	6	2	39
Janvier 2024	5	10	6	2	38
Février 2024	2	12	8	2	28
Mars 2024	1	4	6	7	43
Avril 2024	3	8	14	6	54
Mai 2024	3	4	9	9	52
TOTAL	27	80	211	71	529

1. Accident: Définition et classification des accidents selon les sections 2.3.7(e) et 2.4.2 de l'annexe 11 de l'Entente de partenariat en interprétant les "dommages matériels " comme étant des dommages à l'infrastructure.
2. Incidents: Définition et classification des incidents selon les sections 2.2.4 et 2.3.7 f) de l'annexe 11 de l'Entente de partenariat (tout autre événement qui n'entre pas dans les accidents)
3. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.
4. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.
5. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).

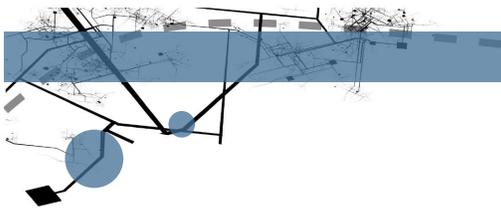
4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

CA25 est responsable d'assurer la sécurité et le confort des Usagers, de maintenir l'intégrité structurale et la fonctionnalité des ouvrages, et d'optimiser la durée de vie des infrastructures. Un Programme d'inspection et d'entretien selon les exigences de l'Entente de partenariat est en vigueur, et au cours de la quatorzième année d'exploitation, les inspections suivantes ont été effectuées :

- **Inspections des structures**

L'inspection sommaire annuelle des structures a été achevée en juin 2024 et le rapport déposé en octobre a conclu que les structures sont en bon état général et sécuritaire pour les Usagers.

Une inspection sommaire annuelle des structures sera réalisée au cours de 2025, et la prochaine inspection générale des structures aura lieu en 2026.



- **Inspections des chaussées**

Des mesures annuelles de l'indice de rugosité international (IRI), des ornières et des fissures ont été effectuées au printemps 2024. Le rapport déposé à l'été 2024 a mené à des travaux correctifs au niveau des ornières.

L'IRI d'hiver a été mesuré en février 2025 et les résultats étaient conformes. Les mesures annuelles des caractéristiques de surface auront lieu en été avant le 31 juillet 2025 et le rapport est attendu par la suite.

- **Inspections des infrastructures**

Des inspections visuelles ont été effectuées quotidiennement à partir de la route et, au besoin, des interventions ont été enclenchées pour assurer la sécurité des Usagers et la circulation ou pour l'entretien de routine.

Les inspections des systèmes et des composants d'infrastructure y compris ceux liés aux clôtures et dispositifs de retenue, aux abords de route, au drainage, à l'éclairage, à la signalisation, au monitoring et à la détection des véhicules ont été effectuées conformément au calendrier des inspections annuel pour détecter les anomalies à corriger.

Au niveau des bâtiments, les systèmes d'alarme incendie et de drainage ont été inspectés.

4.3 Travaux réalisés au cours de l'année

CA25 effectue l'entretien des éléments d'infrastructure et des structures, comme prévu dans le programme d'entretien annuel, ou selon ce qui est nécessaire à la suite des inspections quotidiennes ou périodiques. Les opérations de maintenance récurrentes comprennent notamment: le balayage et nettoyage, l'enlèvement des graffitis, le ramassage des carcasses d'animaux, les réparations ponctuelles du pavage et de la signalisation, les réparations des dispositifs de sécurité et d'éclairage.

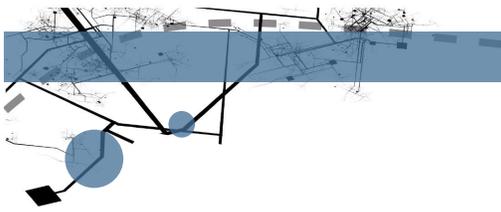
CA25 assure également selon les saisons et les besoins, l'entretien hivernal et la maintenance des abords de route et du système de drainage de l'ensemble du réseau.

Les travaux suivants ont été réalisés au cours de l'année :

- Travaux de réparation par ESU (Enduit superficiel d'usure) sur 12 segments de 100 mètres de voies de circulation dont l'ornière dépassait 8 millimètres;
- Travaux de réparation des tenons de calage des effets de vent du Pont Olivier-Charbonneau;
- Travaux de correction du drainage de l'A25 sous la structure no6
- Travaux de réhabilitation des têtes de lampadaires.

5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

Le système de péage du pont de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les Usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non du véhicule à un compte-client auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule à un compte. Toutefois, des frais d'administration s'appliquent à chaque passage pour un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte-client.



Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autres frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres Usagers, à chacun des passages sur le pont, un avis de paiement est envoyé à l'adresse du propriétaire du véhicule enregistrée à la SAAQ.

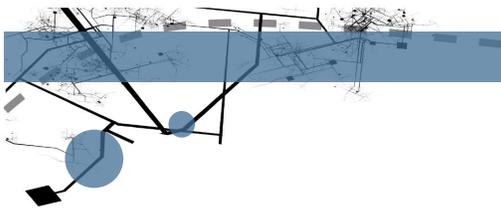
Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les trois principaux sont les suivants : le nombre d'essieux, la hauteur du véhicule et l'heure du passage. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs applicables.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le site web transactionnel A25.com ainsi que le Service client, disponible par téléphone et par courriel. Les clients peuvent aussi se rendre en personne au Centre de service à la clientèle, situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval.

5.1 Comptes clients

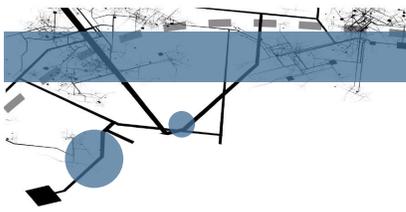
Le nombre d'Usagers possédant un transpondeur a progressé tout au long de la quatorzième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 591 106 en mai 2025, en hausse comparativement à 536 015 en mai 2024.

L'exploitation du péage, y compris la gestion des comptes clients, appartient à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un Usager a la possibilité d'ouvrir auprès de CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration par passage, en plus du tarif de péage.



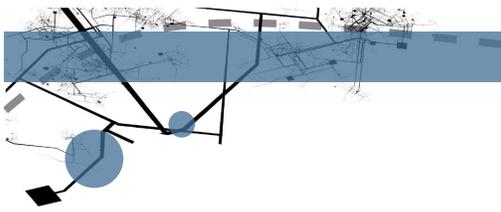
Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2024-2025

	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage avec compte)
Jun 2024	540 036	66 337	606 373	1 636 394	1 369 386	83,7%
Juillet 2024	544 035	67 114	611 149	1 583 698	1 308 968	82,7%
Août 2024	549 340	67 405	616 745	1 632 983	1 354 613	83,0%
Septembre 2024	556 268	67 783	624 051	1 657 882	1 392 772	84,0%
Octobre 2024	562 111	68 139	630 250	1 756 183	1 489 258	84,8%
Novembre 2024	566 857	68 450	635 307	1 647 605	1 405 922	85,3%
Décembre 2024	569 245	73 320	642 565	1 524 312	1 267 642	83,2%
Janvier 2025	575 248	73 465	648 713	1 454 831	1 224 343	84,2%
Février 2025	578 453	73 652	652 105	1 343 482	1 121 205	83,5%
Mars 2025	581 823	75 378	657 201	1 550 598	1 324 365	85,4%
Avril 2025	634 385	65 215	699 600	1 632 771	1 402 613	85,9%
Mai 2025	591 106	82 981	674 087	1 786 194	1 518 036	85,0%



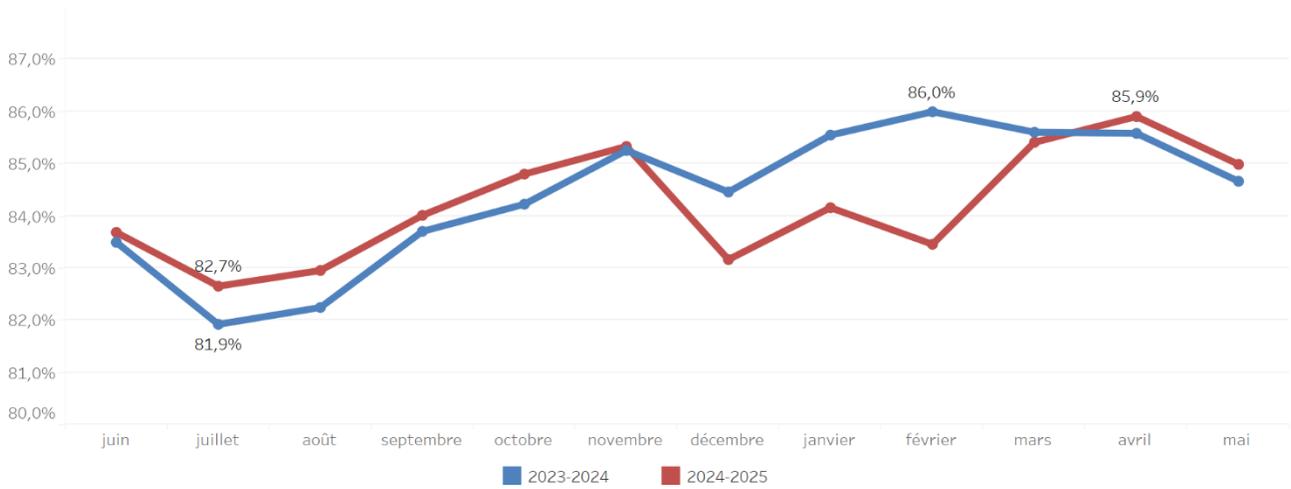
Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2023-2024

	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte client	Taux d'utilisation (passage avec compte)
Jun 2023	487 182	63 713	550 895	1 673 696	1 397 420	83,5%
Juillet 2023	491 641	64 261	555 902	1 570 714	1 286 747	81,9%
Août 2023	496 696	64 624	561 320	1 666 454	1 370 563	82,2%
Septembre 2023	501 397	64 921	566 318	1 700 784	1 423 588	83,7%
Octobre 2023	505 768	65 192	570 960	1 738 333	1 464 082	84,2%
Novembre 2023	509 301	65 518	574 819	1 647 937	1 404 950	85,3%
Décembre 2023	516 840	65 716	582 556	1 452 467	1 226 716	84,5%
Janvier 2024	520 896	66 201	587 097	1 366 562	1 169 065	85,5%
Février 2024	523 728	66 407	590 135	1 434 171	1 233 316	86,0%
Mars 2024	526 760	66 656	593 416	1 533 583	1 312 795	85,6%
Avril 2024	531 411	67 057	598 468	1 577 783	1 350 290	85,6%
Mai 2024	536 015	65 931	601 946	1 754 321	1 485 247	84,7%



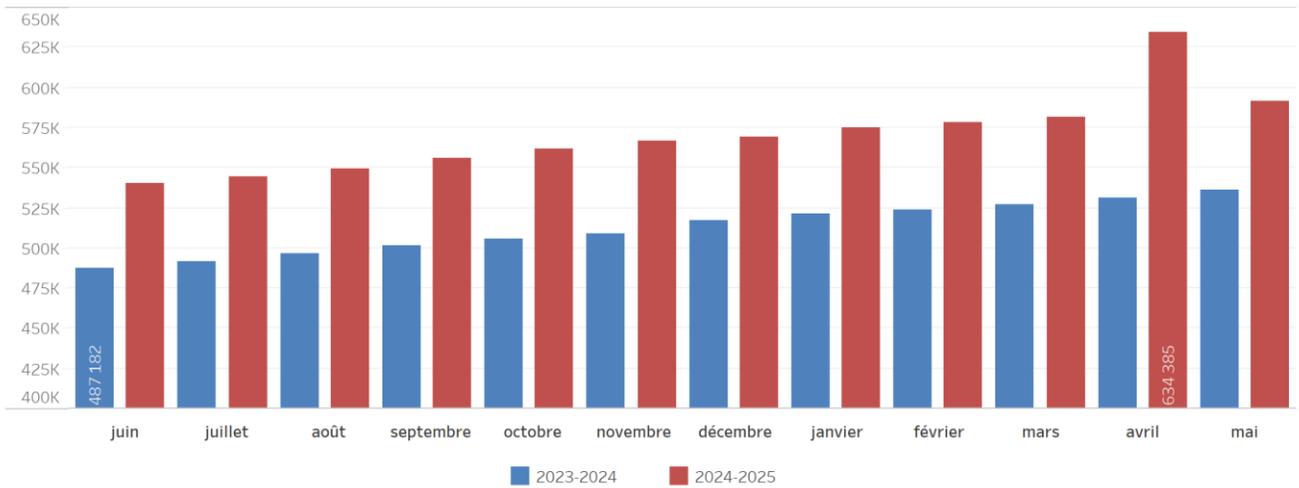
Taux d'utilisation (passage) avec compte – Comparaison 2024-2025 / 2023-2024

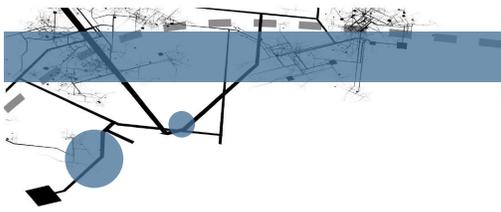
Taux d'utilisation (passage) avec compte



Véhicules avec transpondeur liés à un compte – Comparaison 2024-2025 / 2023-2024

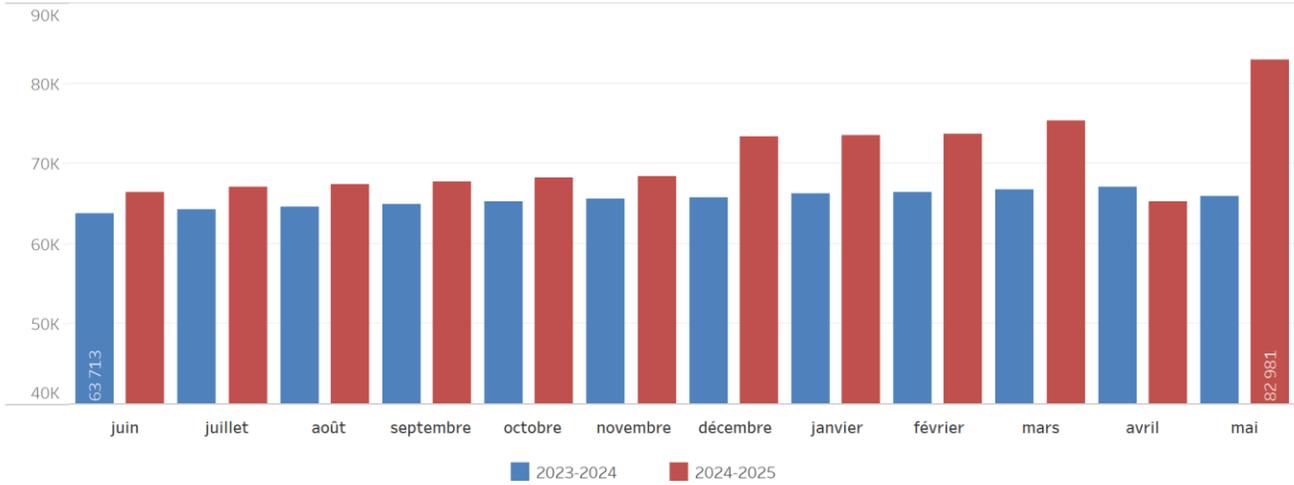
Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte





Véhicules liés à un compte vidéo – Comparaison 2024-2025 / 2023-2024

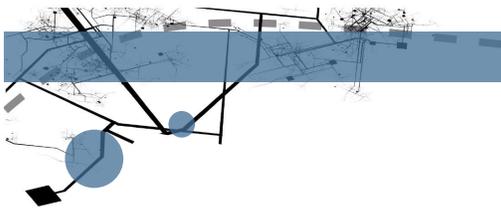
Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo



5.2 Plaintes et demandes d'information

Au cours de la dernière année d'exploitation, environ 21 130 interactions mensuelles ont eu lieu entre les clients et le centre de service à la clientèle (appels, courriels, comptoir). La majorité des demandes concernait la mise à jour de comptes, l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

Plaintes – Année 2024-2025			
	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Juin 2024	1 636 394	14	0
Juillet 2024	1 583 698	11	1
Août 2024	1 632 983	38	30
Septembre 2024	1 657 882	44	30
Octobre 2024	1 756 183	18	6
Novembre 2024	1 647 605	12	3
Décembre 2024	1 524 312	7	3
Janvier 2025	1 454 831	12	0
Février 2025	1 343 482	10	2
Mars 2025	1 550 598	6	0
Avril 2025	1 632 771	4	1
Mai 2025	1 786 194	12	2



Plaintes – Année 2023-2024

	Circulation mensuelle totale	Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25	Nombre de plaintes reçues - Ministère
Jun 2023	1 673 696	4	0
Juillet 2023	1 570 714	12	0
Août 2023	1 666 454	13	3
Septembre 2023	1 700 784	11	1
Octobre 2023	1 738 333	4	1
Novembre 2023	1 647 937	6	0
Décembre 2023	1 452 467	5	0
Janvier 2024	1 366 562	11	0
Février 2024	1 434 171	6	0
Mars 2024	1 533 583	6	1
Avril 2024	1 577 783	10	0
Mai 2024	1 754 321	14	0

6 ANNEXE

6.1 Grille tarifaire applicable à partir du 1^{er} juin 2024

TARIFS DE PÉAGE																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
DIRECTION SUD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
DIRECTION NORD	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h00	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
Catégorie A, tarif par essieu	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
Catégorie B, tarif par essieu	2,01\$		1,61\$		2,01\$		1,61\$				1,61\$				1,61\$	
Catégorie C, tarif par essieu	4,02\$		3,22\$		4,02\$		3,22\$				3,22\$				3,22\$	

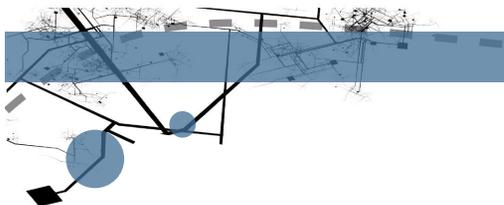
PPAM: Période de pointe du matin

HPJ: Période hors pointe du jour

PPPM: Période de pointe du soir

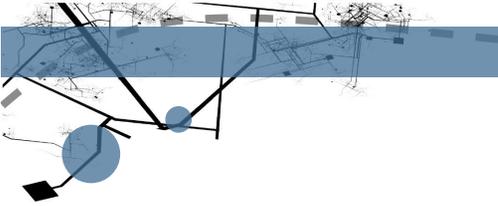
HPS: Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
Catégorie A	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
Catégorie B	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
Catégorie C	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



FRAIS D'ADMINISTRATION				
	DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*				
<input type="checkbox"/>	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,34\$	1,34\$	1,34\$
<input type="checkbox"/>	Frais de gestion administrative du compte-client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	3,34\$	3,34\$	3,34\$
FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLE POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*				
<input type="checkbox"/>	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	4,00\$	4,00\$	4,00\$
FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT				
<input type="checkbox"/>	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 ^{ère} demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	6,50\$	6,50\$	6,50\$
<input type="checkbox"/>	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	35,00\$	35,00\$	35,00\$

* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux applicables pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte-client



TAUX D'INTÉRÊT			
DESCRIPTION	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt annuel de 9%**		

** Ce taux d'intérêt annuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêt devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%.

